Collectes des matières résiduelles

VILLE DE MIRABEL

JANVIER 2019

D	L	M	M	J	V	S
30	31	1	2	3	4	* 5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

* La collecte du mardi 1er janvier est reportée au samedi 5 janvier.

FÉVRIER 2019

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11 *	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25 *	26	27	28		

MARS 2019

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 / 31	25	26	27	28	29	30

AVRIL 2019

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI 2019

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN 2019

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 / 30	24	25	26	27	28	29

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES			
ZONE 1	DÉCHETS	RECYCLAGE	MATIÈRES ORGANIQUES
ZONE 2	DÉCHETS	RECYCLAGE	MATIÈRES ORGANIQUES

Service de l'environnement
450 475-2006
infocollecte@ville.mirabel.qc.ca

ZONE 1

SECTEURS

- Saint-Antoine
- Saint-Janvier
- Domaine-Vert Nord
- Domaine-Vert Sud
- Sainte-Monique
- Petit-Saint-Charles et chemin de la Côte-Nord

ZONE 2

SECTEURS

- Saint-Augustin
- Saint-Benoît
- Saint-Canut
- Saint-Hermas
- Saint-Jérusalem
- Sainte-Scholastique
- Mirabel-en-Haut

La collecte des arbres de Noël a lieu le **vendredi 11 janvier.**

Collectes des matières résiduelles

VILLE DE MIRABEL

JUILLET 2019

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

COLLECTE SPÉCIALE - DÉMÉNAGEMENTS :
Les zones 1 et 2 seront toutes deux desservies les 3 et 10 juillet pour les déchets et les gros rebuts.

AOÛT 2019

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 2019

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE 2019

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2019

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2019

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28 *
29	30	31	1	2	3	4 *

Du **15 octobre au 9 novembre**, les écocentres de Saint-Augustin (mardi au samedi), de Saint-Janvier (mardi au samedi) et de Sainte-Scholastique (samedi seulement) acceptent les surplus de feuilles et de résidus verts.

Tous les types de sacs en plastique sont interdits. Ils devront être ouverts sur place. Les sacs en papier sont acceptés et les feuilles en vrac.

COLLECTE SPÉCIALE / DÉMÉNAGEMENTS :

Les zones 1 et 2 seront toutes deux desservies les **3 et 10 juillet** pour les déchets et les gros rebuts. Si vous devez vous départir de vos appareils réfrigérés, vous pouvez contacter le Service de l'environnement, au 450 475-2006. Attention, les gros rebuts mis à côté du bac à déchets doivent être placés de façon ordonnée afin de faciliter le travail des éboueurs.

* Les collectes des déchets et des gros rebuts des mercredis 25 décembre 2019 et du 1er janvier 2020 sont reportées aux **samedis 28 décembre 2019** et **4 janvier 2020**.

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

LES TROIS COLLECTES

RECYCLAGE :
LUNDI aux deux semaines en alternance, selon les zones

DÉCHETS ET GROS REBUTS :
(meubles, matelas, canapés, etc.)
MERCREDI aux deux semaines en alternance, selon les zones

MATIÈRES ORGANIQUES :
ZONE 1 **MARDI**
ZONE 2 **JEUDI**

- Toutes les semaines du 1er avril au 30 novembre.
- Aux deux semaines du 1er décembre au 31 mars.

DÉMÉNAGEMENT
Les trois bacs demeurent la propriété de la Ville et doivent être laissés sur place pour le prochain occupant.

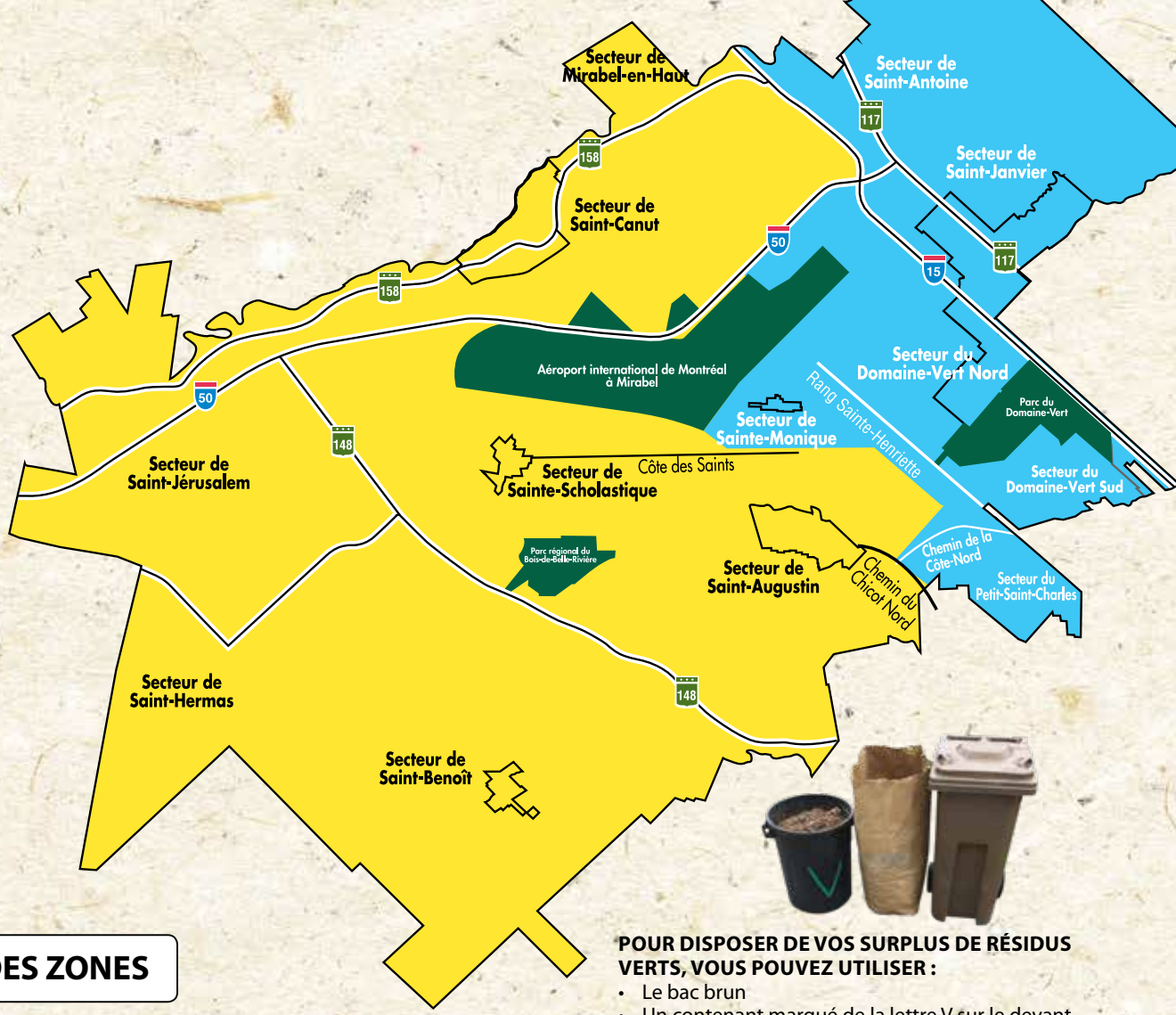

PLAN DES ZONES

ZONE 1

SECTEURS
- Saint-Antoine
- Saint-Janvier
- Domaine-Vert Nord
- Domaine-Vert Sud
- Sainte-Monique
- Petit-Saint-Charles et chemin de la Côte-Nord

ZONE 2

SECTEURS
- Saint-Augustin
- Saint-Benoît
- Saint-Canut
- Saint-Hermas
- Saint-Jérusalem
- Sainte-Scholastique
- Mirabel-en-Haut

POUR DISPOSER DE VOS SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS, VOUS POUVEZ UTILISER :
- Le bac brun
- Un contenant marqué de la lettre V sur le devant
- Des sacs de papier **seulement**

À noter que les feuilles d'automne sont uniquement ramassées avec le bac brun

COLLECTES

Selon la zone et les journées respectives, les bacs roulants doivent être placés **en bordure de la rue, et non dans la rue :**

- Après 20 h, la veille de la collecte
- Avant 7 h, le matin de la collecte

LES MATIÈRES RECYCLABLES

PAPIER ET CARTON

Journaux, revues, circulaires, papiers de toutes sortes, enveloppes, annuaires téléphoniques, boîtes et emballages de carton (boîtes de céréales, emballages d'œufs), sacs de papier, cartons, contenants à pignon (lait) et de type Tetra Pack (jus Oasis).

CONTENANTS DE VERRE

Tous les pots et toutes les bouteilles de verre, peu importe le format et la couleur (vin, jus, boissons gazeuses, huile végétale, mayonnaise, confiture, etc.).

CONTENANTS DE MÉTAL

Toutes les boîtes de conserve et les couvercles, les canettes de jus et de boissons gazeuses, les assiettes, les plats et le papier d'aluminium.

CONTENANTS DE PLASTIQUE

Tous les contenants de plastique portant l'un des logos suivants :

imprimés généralement sous le contenant. Bouteilles de boissons gazeuses, de shampoing, contenants de produits d'entretien ménager, etc. (déposez les couvercles et les pots séparément).

TRUC

Sacs et pellicules de plastique souples : vider, rassembler et compresser dans un même sac transparent puis fermer d'un nœud.

MATIÈRES INTERDITES :

Mousse de polystyrène, appareils ménagers, vêtements, meubles de jardin, jouets, assiettes, ustensiles, boyaux d'arrosage, contenants d'huile à moteur, etc.

LES MATIÈRES ORGANIQUES

ON ACCEPTE :

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

(déposés en vrac, dans du papier journal ou dans des sacs de papier)

- fruits et légumes (noyaux, pelures)
- restants de table
- viandes et os
- café et thé (grains, marc, filtres)
- produits laitiers et coquilles d'oeufs
- noix et écailles

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- essuie-tout
- papiers-mouchoirs
- boîtes de pizza

RÉSIDUS VERTS

- feuilles mortes
- rognures de gazon
- résidus de jardinage
- petites branches d'un diamètre maximal de 1 cm et d'une longueur maximale de 60 cm

MATIÈRES INTERDITES :

- matières recyclables
- produits cirés (cure-oreilles, soie dentaire)
- couches et produits sanitaires
- litière d'animaux
- médicaments et déchets biomédicaux
- cendres et mégots de cigarette
- matériaux de construction/rénovation
- grosses branches d'un diamètre de plus de 1 cm et d'une longueur de plus de 60 cm
- textile (même organique)
- résidus domestiques dangereux (RDD) (huiles, peinture, solvants, piles, etc.)

ATTENTION :

Malgré la publicité, aucun sac de plastique, qu'il soit compostable ou biodégradable, n'est accepté avec la collecte du bac brun.

ÉCOCENTRES

SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN

15020, RUE LOUIS-M.-TAILLON

Horaire régulier (15 septembre au 30 avril) :
Du mardi au samedi, de 9 h à 16 h 30

Horaire d'été (1er mai au 14 septembre) :
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 h à 16 h 30
Jeudi, de 11 h 30 à 19 h

SECTEUR DE SAINT-CANUT

6000, ROUTE SIR-WILFRID-LAURIER

Horaire régulier (à l'année):
Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h
Samedi, de 8 h à 15 h

SECTEUR DE SAINT-JANVIER

14645, RUE JOSEPH-MARC-VERMETTE

Horaire régulier (15 septembre au 30 avril) :
Du mardi au samedi, de 9 h à 16 h 30

Horaire d'été (1er mai au 14 septembre) :
Mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 9 h à 16 h 30
Mercredi, de 11 h 30 à 19 h

SECTEUR DE SAINTE-SCHOLASTIQUE

9825, RUE SAINT-VINCENT

Horaire régulier (à l'année) :
Samedi, de 9 h à 16 h 30

RENSEIGNEMENTS :
Service de l'environnement | **450 475-2006**

Courriel : **infocollecte@ville.mirabel.qc.ca**
Site Internet : **ville.mirabel.qc.ca**
facebook.com/VilleMirabel

TRICENTRIS